

Paris, le 19 septembre 2014

Vivendi : accord définitif avec Telefonica pour la reprise de GVT

Le Conseil de surveillance de Vivendi, après un avis favorable des instances représentatives du personnel, a autorisé la signature avec Telefonica de l'accord définitif concernant l'acquisition de GVT, sa filiale brésilienne détenue à 100 %.

Cet accord, signé le 18 septembre, prévoit un paiement en numéraire de 4,66 milliards d'euros dont il faudra déduire la dette bancaire d'environ 450 millions d'euros et les ajustements du besoin en fonds de roulement. Vivendi recevra également 7,4 % du capital de Telefonica Brasil, dont la valeur en bourse est de 2,02 milliards d'euros au 18 septembre, et 5,7 % du capital de Telecom Italia, dont la valeur en bourse est de 1,01 milliard d'euros au 18 septembre.

Vivendi devra par la suite payer les impôts sur la plus-value et des taxes estimés aujourd'hui à environ 500 millions d'euros.

Cet accord définitif est soumis à certaines conditions, en particulier l'approbation des autorités réglementaires compétentes, notamment Anatel (Télécommunications) et Cade (Concurrence) au Brésil. La finalisation de cette opération devrait intervenir avant la fin du premier semestre 2015.

A propos de Vivendi

Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus et les médias. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique, en Pologne et au Vietnam ; sa filiale Studiocanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films et de séries TV. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique. GVT est un groupe de très haut débit fixe, de téléphonie fixe et de télévision payante au Brésil. Par ailleurs, Vivendi contrôle actuellement SFR, le premier opérateur alternatif en France. www.vivendi.com

Avertissement Important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes d'impact de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.